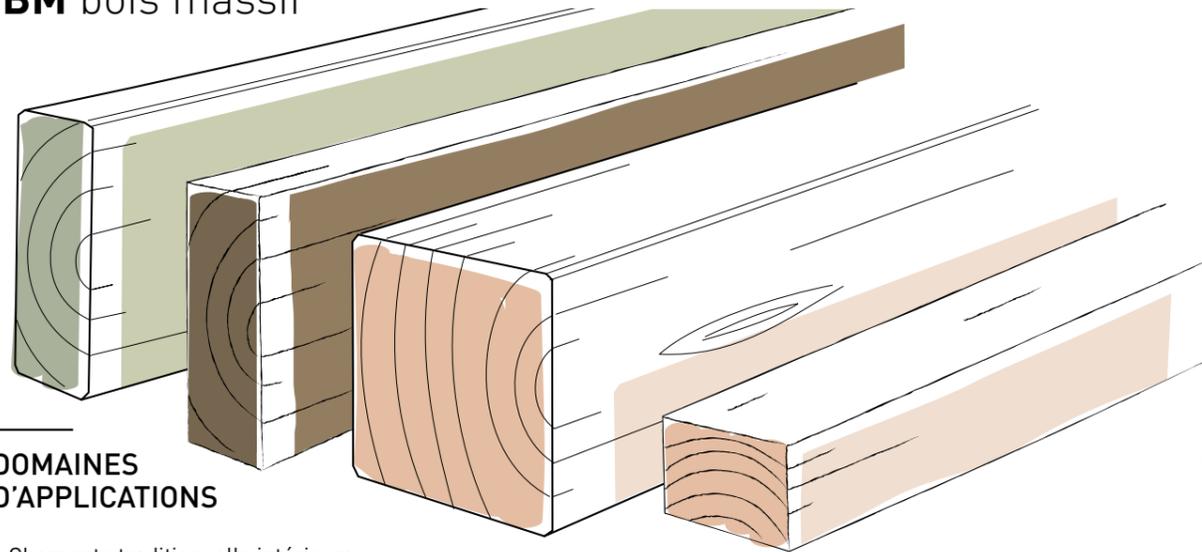


CHARPENTE BRUTE OU RABOTÉE CHARPENTE ET OSSATURE CLASSE 2 OU 4

BM bois massif



DOMAINES D'APPLICATIONS

- Charpente traditionnelle intérieure
- Charpente traditionnelle extérieure
- Solivages de terrasses
- Aménagement extérieur

ESSENCE ORIGINE

Pin maritime

Forêts locales (moins de 100 km de l'entreprise)

Forêts gérées durablement :
PEFC (N° 10-31-346 QUAL/04-019)
Autre essence sur étude



Voir page 51

ETAT DE SURFACE PROFIL

Bois brut de sciage ou raboté

TAUX D'HUMIDITÉ

18-20% sec séchoir
(avant traitement éventuel)

DURABILITÉ NATURELLE

- Duramen compatible avec la classe d'emploi 3.2 pour une longévité entre 10 et 50 ans
- Aubier sensible aux insectes xylophages et aux champignons : traitement obligatoire pour un usage en classe d'emploi 2 ou au-delà
- Traitement anti-termites obligatoire en zone termitée (voir la carte sur le site www.lesbats.com)

CLASSE DE RÉSISTANCE MÉCANIQUE

C18
C24 sur étude

CONTRÔLE QUALITÉ ET MARQUAGE



- Certification CTBP+ (efficacité et sécurité) pour les produits de traitement
- Marquage CE réglementaire "bois de structure" selon la norme NF EN 14081

DURABILITÉ CONFÉRÉE

Par trempage : compatible avec les classes d'emploi 3.1 / 2 / 1

Par autoclave : compatible avec les classes d'emploi 4 / 3.2 / 3.1 / 2 / 1

Voir règles professionnelles



Voir page 50

QUALITÉ VISUELLE

Structure apparente ou non-apparente

PRESTATIONS POSSIBLES

- Coupes à longueur
- Sections sur-mesure
- Rabotage - Voir Charpente rabotée et Ossatures
- Traitement bac jaune, vert ou incolore
- Traitement autoclave vert ou marron
- Autres essences sur demande



Voir page 48

OSSATURE (BM)

Ep. x Larg. (mm)	Longueurs (m)	
	3,00	5,00
45 x 95	99	
45 x 120	81	
45 x 145	63	
45 x 220	45	

Nombre de pièces par palette

Autres sections et longueurs : nous consulter

POTEAU (BM)

Section brute	Section finie	Longueurs (m)		
		2,00	2,40	3,00
		Conditionnement section brute	Conditionnement section rabotée	
100x100	90x90	88	110	
150x150	140x140	38	42	
200x200	190x190	18	20	

Nombre de pièces par palette

Autres sections et longueurs : nous consulter

CHARPENTE (BM)

Section brute (mm)	Section rabotée (mm)	Longueurs (m)				
		3,00	3,50	4,00	4,50	5,00
		Conditionnement section brute		Conditionnement section rabotée		
40 x 100	30 x 90	220		220		
40 x 150	30 x 140	140		140		
40 x 200	30 x 190	100		100		
40 x 225	30 x 215	89		100		
50 x 150	40 x 140	112		112		
50 x 225	40 x 215	80		80		
50 x 250	40 x 240	60		60		
60 x 80	50 x 70	156		156		
80 x 100	70 x 90	110		110		
80 x 150	70 x 140	62		70		
80 x 200	70 x 190	50		50		
80 x 225	70 x 215	42		50		
100 x 150	90 x 140	50		56		
100 x 225	90 x 215	34		40		
100 x 250	90 x 240	32		32		

Nombre de pièces par palette

Autres sections et longueurs : nous consulter

Nos ⊕

- +Volumes disponibles et délai court
- +Bois français d'origine locale
- +Réactivité
- +Durabilité du pin autoclavé
- +Bois secs, prêts à l'emploi
- +Nombreuses références en aménagement extérieur



RÈGLES PROFESSIONNELLES SELON LES NORMES EN VIGUEUR

• **Protection des bois de construction** : Depuis 2006, les bois et matériaux à base de bois participant à la solidité des bâtiments doivent être protégés contre les insectes à larves xylophages sur l'ensemble du territoire y compris les DOM et contre les termites dans les zones délimitées par un arrêté préfectoral. - **Code de la Construction et de l'Habitation - Articles R 112.2 et R 112.3**

• **Retraitement des coupes** : Lorsqu'un bois fait l'objet d'usinages (découpes, perçages, etc.) après avoir été traité en autoclave, toutes les zones usinées doivent être retraitées avec un produit spécifique avant leur mise en œuvre en classe d'emploi 3.1, 3.2 ou 4 (selon NF EN 335). - **Règle imposée par les fournisseurs de produits de préservation du bois.**

• **Conception drainante** : Tout ouvrage bois exposé aux intempéries doit être, autant que possible, de conception dite " drainante " afin d'optimiser son comportement dans le temps. Cela consiste à éviter les zones de stagnation d'eau, limiter l'épaisseur des pièces, éloigner les bois du sol (20 cm minimum) et désolidariser les pièces pour permettre leur ventilation et leur séchage. - **Fascicule AFNOR FD P20-651**

• **Séchage après traitement** : En cas de traitement autoclave, les bois pourront nécessiter une période de séchage avant leur mise en œuvre afin de respecter le DTU 31.1 " Charpentes en bois ".